

SWS

SODIWSERIES.COM



**1ST INTERNATIONAL
LEISURE
RANKING**

RÉGLEMENT



2010

REGLEMENT SWS 2010 / 2^{ème} Année

SOMMAIRE

1. **DEFINITION**
 2. **GENERALITES**
 - 2.1 Participant âgé de 15 ans et plus
 - 2.2 Participant âgé de moins de 15 ans
 3. **ORGANISATION**
 4. **SPECIFICITES CATEGORIES**
 - 4.1 Spécificité Catégorie *STAR CUP*
 - 4.2 Spécificité Catégorie *MASTER CUP*
 - 4.3 Spécificité Catégorie *KID CUP*
 5. **CONDITIONS DE PARTICIPATION**
 - 5.1 Attribution N° d'Identifiant SWS
 6. **INSCRIPTIONS**
 - 6.1 Inscription à une épreuve SWS
 - 6.2 Frais d'inscription
 - 6.3 Validité de l'inscription
 - 6.4 Annulation et remboursement
 7. **OBLIGATIONS DES PILOTES**
 8. **DROITS D'IMAGE**
- I) REGLEMENT GENERAL**
1. **ACCUEIL & ENREGISTREMENT ADMINISTRATIF**
 2. **DEROULEMENT DES EPREUVES**
 - 2.1 Epreuves *ENDURANCE* – Constitution des équipages.
 3. **EQUIPEMENT**
 4. **ACQUISITION DE DONNEES**
 5. **CLASSEMENT INTERNATIONAL LOISIR**
 - 5.1 Attribution des points pour les épreuves *SPRINT*
 - 5.2 Attribution des points pour les épreuves *ENDURANCE*
 - 5.3 Attribution des points pour les épreuves *KID CUP*
 6. **PENALITES**
 7. **RECLAMATIONS**
 8. **DOTATION « CLASSEMENT INTERNATIONAL LOISIR »**
 - 8.1 Epreuves *SPRINT*
 - 8.2 Epreuves *ENDURANCE*
 - 8.3 « Wild Card »
 - 8.4 Dotation complémentaire
- II) FINALE INTERNATIONALE SWS**
1. **PRESENTATION**
- ANNEXE :**
1. **Schéma des SWS**
 2. **Barème de points**

PREAMBULE

En sa qualité de constructeur et dans l'objectif de développer la pratique du Karting Loisir, la société SODIKART, en collaboration avec les circuits partenaires organise pour la seconde année, les **SODI W SERIES** ci-après nommés **SWS**.

1. DEFINITION

Les **SWS** sont un programme d'épreuves internationales de Karting Loisir ouvertes à tous les amateurs de pilotage, de toutes nationalités et âgés de 10 ans et plus.

Ces épreuves donnent lieu à un **Classement International Loisir SWS** regroupant l'ensemble des participants. Ce classement continu prend en compte les résultats (6 meilleurs résultats en STAR CUP et MASTER CUP/ 3 meilleurs résultats en KID CUP) sur les 365 derniers jours.

2. GENERALITES

Dès lors qu'il respecte les conditions de participation énoncées dans l'article 4 du présent règlement, tout participant est libre de prendre part à autant d'épreuves qu'il le souhaite :

- sur le ou les circuits partenaires de son choix,
- dans la ou les catégories de son choix,

Tout participant qui prend part à une épreuve SWS est réputé connaître le présent règlement et s'engage à se soumettre sans réserve à toutes ses prescriptions.

2.1 Participant âgé de 15 ans et plus

Deux types d'épreuves sont proposés au choix des participants :

- ▶ Les épreuves **SPRINT** qui se courent individuellement

Et

- ▶ Les épreuves d'**ENDURANCE** qui se courent en équipe

Pour chaque type d'épreuves, deux catégories sont proposées (en fonction du matériel disponible et des épreuves organisées par les circuits partenaires) :

- ▶ La catégorie **STAR CUP**

Et

- ▶ La catégorie **MASTER CUP**

Pour chaque épreuve **SPRINT** ou **ENDURANCE** courue sur les 365 derniers jours, les participants marquent des points. Pour chacun des participants, les points acquis sont totalisés et additionnés pour former un Classement International Loisir SWS par catégorie et par type d'épreuve (soit quatre classements distinctifs).

Les participants des épreuves **SPRINT** et **ENDURANCE** de chacune des deux catégories (**STAR CUP** & **MASTER CUP**) qui auront accumulé le plus grand nombre de points au 31 décembre 2010, seront sélectionnés pour la **Finale INTERNATIONALE SWS**.

2.2 Participant âgé de moins de 15 ans

Des épreuves **SPRINT** sont proposées aux 10-14 ans dans le cadre de la nouvelle catégorie KID CUP.

Cette catégorie donne lieu à un classement indépendant.

En aucun cas un pilote de moins de 15 ans ne pourra participer à une course SWS dans une autre catégorie que la **KID CUP**.

Le participant qui aura accumulé le plus de points au 31 décembre 2010 sera déclaré vainqueur International de la catégorie KID CUP. Une dotation spécifique sera remise.

3. ORGANISATION

Les épreuves des **SWS** ne peuvent être organisées que par des **circuits partenaires SWS**.

Les circuits partenaires sont responsables de la sécurité, et, à ce titre, ont la charge de faire respecter les règles en vigueur.

Ils sont garants du bon déroulement des épreuves et en particulier de l'équité sportive.

Chaque circuit partenaire organisateur détermine le format de course et le type de matériel à utiliser.

Pour être prise en compte dans les classements SWS, une épreuve SWS devra réunir au minimum 8 pilotes inscrits SWS en SPRINT et 6 équipes inscrites SWS en ENDURANCE. En catégorie KID CUP, une épreuve SWS devra réunir au minimum 4 pilotes.

Les dates des épreuves SWS seront disponibles sur le site www.sodiwseries.com au plus tard 30 jours avant les dites épreuves. Les participants souhaitant s'inscrire aux épreuves devront respecter obligatoirement les conditions de participation (article 5) et la procédure d'inscription (article 6) du présent règlement.

Sur une épreuve, la seule autorité compétente pour l'application du présent règlement sera le circuit partenaire* organisateur.

**Liste des circuits partenaires sur le site internet www.sodiwseries.com.*

4. SPECIFICITE CATEGORIES

4.1 Spécificité Catégorie STAR CUP :

Le matériel utilisé par les circuits partenaires sera obligatoirement de marque SODI équipé d'un moteur 2 ou 4 temps de 18 cv maximum.

4.2 Spécificité Catégorie MASTER CUP :

Le matériel utilisé par les circuits partenaires sera obligatoirement un kart de type SODI RX 250 qui devra rester dans sa configuration strictement d'origine.

4.3 Spécificité Catégorie KID CUP

Le matériel utilisé par les circuits partenaire sera obligatoirement de marque SODI et conforme à la réglementation en cours pour les âges concernés (10 à 14 ans) dans le pays où se déroule l'épreuve.

5. CONDITIONS DE PARTICIPATION

Les **SWS** sont ouvertes à tous les participants âgés de 10 ans et plus le jour de l'épreuve.

Un concurrent qui souhaite participer à une épreuve labellisée SWS doit **OBLIGATOIREMENT** et **PREALABLEMENT** obtenir son N° d'identifiant SWS. Il s'agit d'une condition impérative pour participer d'une part et figurer d'autre part dans le Classement International Loisir SWS.

5.1) Attribution d'un N° d'identifiant SWS

Un "Concurrent" est considéré "Participant" à partir du moment où il possède un N° d'identifiant SWS. Un "Participant" peut être un Pilote (épreuve SPRINT) et/ou une Equipe (épreuve ENDURANCE).

Dans le cas d'une Equipe, l'ensemble des concurrents composant l'équipe doit **OBLIGATOIREMENT** et **PREALABLEMENT** au déroulement d'une épreuve SWS obtenir individuellement son N° d'identifiant SWS.

Pour obtenir son N° d'identifiant personnel, le concurrent **DOIT S'ENREGISTRER** soit :

► sur le site internet www.sodiwseries.com (rubrique inscription) jusqu'à la veille de l'épreuve

Ou

► en remplissant un bulletin d'inscription disponible sur le circuit partenaire de son choix et en lui remettant **AVANT L'EPREUVE**.

Une fois attribué, le N° d'identifiant personnel SWS est valable pour toutes les épreuves labellisées SWS.

Ainsi et pour chacune des épreuves labellisées SWS auxquelles le participant prendra part, ce N° d'identifiant lui permettra de **cumuler ses points dans le cadre du Classement International Loisir**, en fonction de son type d'épreuves (**SPRINT** ou **ENDURANCE**) et de sa catégorie (**STAR CUP**, **MASTER CUP** ou **KID CUP**).

De plus, ce N° d'identifiant permettra au participant d'accéder à tout moment à des rubriques personnalisées sur le site internet (fiche personnelle). Toute modification de la fiche personnelle du participant ne peut s'effectuer que sur le site internet www.sodiswseries.com .

6. INSCRIPTIONS

6.1 Inscription à une épreuve labellisée SWS

Une fois son N° d'identifiant SWS acquis, le participant (pilote ou équipe) peut s'inscrire à l'épreuve de son choix :

► sur le site internet www.sodiwseries.com (rubrique Compétition / Calendrier)

Ou

► auprès du circuit partenaire organisateur de l'épreuve.

RAPPEL : Pour figurer dans le Classement International Loisir, chaque participant doit posséder individuellement son N° d'identifiant SWS 'pilote' (cf article 5.1).

6.2 Frais d'inscription

Les frais d'inscription sont à régler directement auprès de l'organisateur (circuit partenaire) selon les modalités propres à chacune des épreuves.

6.3 Validité de l'inscription

L'inscription n'est définitive qu'une fois les formalités administratives effectuées. Ces dernières se déroulent sur le circuit le jour de l'épreuve.

Note :

Le nombre maximum de participants par épreuve est limité par la capacité d'accueil légale (loi du pays concerné) du circuit partenaire organisateur de l'épreuve.

6.4 Annulation et remboursement

En cas de non-participation ou de désistement en cours d'épreuve, le participant (pilote ou équipe) ne pourra prétendre à aucun remboursement.

7. OBLIGATIONS DES PILOTES

Les **SWS** sont des épreuves KARTING LOISIR pour lesquelles les participants s'engagent impérativement dans leurs actes et leur comportement à respecter les valeurs de loyauté, sportivité et convivialité. A ce titre SODIKART et les circuits partenaires se réservent le droit de refuser ou d'exclure tout participant dont l'attitude pourrait nuire à l'esprit et l'image des **SWS**.

8. DROITS D'IMAGE

Les participants cèdent à SODIKART, ainsi qu'aux circuits partenaires organisateurs, aux sponsors officiels et aux partenaires publics et privés des **SWS** tous droits concernant l'utilisation de leur image durant leur participation à un événement **SWS**. Les images pourront être utilisées sur tous supports médiatiques, photographies, presse, télévision, vidéo, Internet, DVD, film, reportage de l'événement et ce, sans qu'aucune contrepartie financière ou matérielle ne soit attribuée à quiconque.

1. REGLEMENT GENERAL

1. ACCUEIL ET ENREGISTREMENT ADMINISTRATIF

L'enregistrement administratif des participants se déroule le jour de l'épreuve.

Un pilote ou une équipe n'est considéré comme définitivement engagé que lorsqu'il s'est soumis à l'enregistrement administratif.

Lors de l'enregistrement administratif, les participants doivent individuellement :

- ▶ Présenter un justificatif d'identité
- ▶ Communiquer leur N° d'identifiant SWS
- ▶ Présenter l'assurance* de leur kart

** uniquement dans le cas de la catégorie MASTER CUP et dans le cas où le kart n'est pas couvert par le circuit.*

2. DEROULEMENT DES EPREUVES

Le circuit partenaire est libre d'organiser l'épreuve SWS sur son mode opératoire habituel. Après chaque séance de roulage (essais ou course) et pour l'ensemble des participants, le matériel pourra être immobilisé en parc assistance sous la responsabilité de l'organisateur.

2.1 Epreuve d'Endurance - Constitution des équipages :

Chaque équipe est constituée de 2 à 6 pilotes maximum et, d'un responsable d'équipe pouvant être l'un des pilotes.

Le responsable d'équipe a la responsabilité administrative de l'équipe (inscription, engagements...).

En cours d'épreuve, la constitution d'une équipe ne pourra pas être changée une fois les inscriptions closes. Chaque équipe est libre de participer à autant d'épreuves qu'elle le souhaite.

Entre deux épreuves consécutives, une équipe devra au minimum avoir 2 pilotes communs.

Une équipe ne pourra prétendre être classée à deux épreuves qui se déroulent en même temps sur des lieux différents.

Chaque équipe devra avoir un nom unique et définitif qui suivra l'équipe jusqu'à la finale annuelle, si cette dernière est qualifiée. Ce nom d'équipe ne devra donc être, en aucun cas, blessant, vulgaire, constitutif d'une infraction, violer de quelque manière que ce soit les droits d'un tiers, nuire à autrui, ni porter atteinte à l'ordre public. SODIKART se réserve le droit de demander au pilote responsable de changer sans délai le nom de son équipe si celui-ci venait à se trouver dans l'une des situations précitées, faute de quoi l'équipe et l'ensemble des pilotes qui la constitue seraient purement et simplement radiés des SWS.

3. EQUIPEMENT

Tout concurrent n'étant pas muni de l'équipement complet répondant aux exigences de sécurité en vigueur dans le pays de l'épreuve se verra refuser le départ (Casque homologué, Combinaison, Gants...).

L'organisateur a la responsabilité d'informer les pilotes sur ces exigences nationales en matière d'équipements et de les faire respecter.

4. ACQUISITION DE DONNEES

Dans le cadre des épreuves labellisées SWS, il est interdit d'utiliser tout système de télémétrie et/ou d'acquisition de données : calculateurs, sondes, palpeurs, faisceaux, etc., à l'exception d'un compte tours et/ou d'un chronomètre. Seul le chronométrage officiel de l'organisateur fait foi.

5. CLASSEMENT INTERNATIONAL LOISIR

Le circuit partenaire organisateur est chargé d'établir le classement de chacune des épreuves et de le faire parvenir sous 48 heures maximum à SODIKART qui établit alors, en cumulant les résultats, le Classement International Loisir.

Le barème de points est déterminé suivant la formule précisée en annexe. Tous les participants d'une épreuve SWS (et donc obligatoirement possesseurs d'un N° d'identifiant SWS) et ayant pris le départ marquent des points.

Un pilote (**SPRINT**) ou une équipe (**ENDURANCE**) peut concourir dans les catégories de son choix : **STAR CUP** et/ou **MASTER CUP**.

Le pilote et l'équipe marquent alors indépendamment des points suivant la catégorie (**STAR CUP** et /ou **MASTER CUP**) choisie.

Un pilote âgé de 10 à 14 ans doit évoluer en catégorie KID CUP.
Celui-ci marque des points uniquement dans le classement KID CUP.

5.1 Attribution des points pour les Epreuves SPRINT :

Pour les catégories **STAR CUP & MASTER CUP**, le Classement International Loisir est établi en cumulant les points acquis par le pilote sur les 365 derniers jours. Seuls ses 6 meilleurs résultats seront retenus.

Au 31 décembre 2010 et pour chacune des 2 catégories (**STAR CUP & MASTER CUP**), le pilote ayant le plus grand nombre de points remportera le Classement International Loisir **Sprint** dans sa catégorie.

Des sous-classements par PAYS, par CIRCUIT, par ÂGE, par SEXE permettront d'honorer d'autres pilotes. Les différentes tranches d'âges peuvent concourir ensemble ou séparément. Seule l'année de naissance est prise en compte pour l'affectation des participants dans les tranches d'âge.

Un classement "LADIES" est effectué permettant de récompenser les meilleures féminines.

En cas d'ex aequo au 31 décembre 2010, les pilotes seront départagés au nombre de victoire. En cas de nouvel ex aequo, les pilotes seront départagés au nombre de seconde place et ainsi de suite jusqu'à ce qu'il n'y ait plus d'ex aequo.

5.2 Attribution des points pour les Epreuves ENDURANCE :

Pour les catégories **STAR CUP & MASTER CUP**, le Classement International Loisir est établi en cumulant les points acquis par l'équipe sur les 365 derniers jours. Seuls ses 6 meilleurs résultats seront retenus.

Au 31 décembre 2010 et pour chacune des 2 catégories (*STAR CUP & MASTER CUP*), l'équipe ayant le plus grand nombre de points remportera le Classement International Loisir **Endurance** dans sa catégorie.

En cas d'ex aequo au 31 décembre 2010, les équipes seront départagées au nombre de victoire. En cas de nouvel ex aequo, les équipes seront départagées au nombre de seconde place et ainsi de suite jusqu'à ce qu'il n'y ait plus d'ex aequo.

5.3 Attribution des points en KID CUP

Pour la catégorie KID CUP, le classement International Loisir est établi en cumulant les points acquis sur les 365 derniers jours. Seuls ses 3 meilleurs résultats seront retenus.

Au 31 décembre, le pilote ayant le plus grand nombre de points remportera le Classement International Loisir KID CUP.

En cas d'ex aequo au 31 décembre 2010, les pilotes seront départagés au nombre de victoire. En cas de nouvel ex aequo, les pilotes seront départagés au nombre de seconde place et ainsi de suite jusqu'à ce qu'il n'y ait plus d'ex aequo.

6. PENALITES

Les sanctions sont estimées et validées par chaque organisateur d'épreuves (circuit partenaire). Elles peuvent être spécifiques à chaque type d'épreuve.

Les pénalités qui peuvent être infligées sont les suivantes, par ordre de sévérité croissante :

- Un avertissement,
- Un Stop and Go (pour les épreuves d'Endurance),
- Une pénalité en points (pour les épreuves Sprint),
- Une pénalité en temps exprimée en minutes et/ou secondes (pour les épreuves Sprint ou Endurance)
- Une pénalité en tours (pour les épreuves d'Endurance),
- Une mise hors course,
- Un déclassement,
- Une exclusion de l'épreuve.

Le pilote est responsable des agissements et des omissions de ses accompagnateurs : en outre, chacun de ces derniers sera également responsable de toute infraction au présent règlement.

7. RECLAMATIONS

Les éventuelles réclamations concernant un fait de course seront traitées directement par l'organisateur.

L'éventuelle réclamation devra intervenir au plus tard 30 minutes après l'arrivée de la course et être présentée par écrit accompagnée d'un droit de réclamation établi par l'organisateur d'un montant minimum de 100 € (valeur équivalente dans la monnaie locale). Le droit de réclamation sera immédiatement restitué si la réclamation est reconnue fondée.

Chaque organisateur aura à charge de traiter la réclamation dans le respect des règles d'impartialité, et pourra s'il le désire constituer un Jury décisionnaire.

Tout participant mis en cause est entendu par l'organisateur. L'organisateur règle le différend immédiatement et la décision de l'organisateur est sans appel.

8. DOTATION CLASSEMENT INTERNATIONAL LOISIR

Pour l'ensemble des épreuves labellisée SWS, le Classement International Loisir est figé au 31 décembre 2010 à minuit (heure française).

8.1 Epreuves SPRINT :

Pour chacune des deux catégories (*STAR CUP* et *MASTER CUP*), le Classement International Loisir permettra aux pilotes ayant accumulé le plus grand nombre de points au 31 décembre 2010, d'être qualifié pour la **Finale INTERNATIONALE SWS**.

Seront qualifiés pour la **Finale INTERNATIONALE SWS** :

► **En catégorie *STAR CUP Sprint* :**

Les **30** premiers du Classement International Loisir de l'année en cours (*toutes nationalités et tranches d'âges confondues*).

► **En catégorie *MASTER CUP Sprint* :**

Les **20** premiers du Classement International Loisir de l'année en cours (*toutes nationalités et tranches d'âges confondues*).

Dans le cas où un pilote ne pourrait participer à la **Finale INTERNATIONALE SWS**, le **pilote suivant** dans le Classement International Loisir de sa catégorie sera sélectionné dans la limite des 10 pilotes suivants. Au-delà, SODIKART augmentera son quota de « Wild Card » (voir article 8.3) du nombre de places disponibles et non affectées.

8.2 Epreuves ENDURANCE:

Pour chacune des deux catégories (*STAR CUP* et *MASTER CUP*), le Classement International Loisir permettra aux équipes qui auront marqué le plus grand nombre de points entre le 1^{er} janvier 2010 et le 31 décembre 2010, de nommer par l'intermédiaire de leur responsable d'équipe, deux (au minimum) à trois (au maximum) pilotes chargés de représenter leur équipe pour la **Finale INTERNATIONALE SWS**. Les pilotes nommés devront avoir participé obligatoirement à un minimum de trois épreuves d'ENDURANCE SWS dans l'équipe concernée pour être autorisés à participer à la **Finale Internationale SWS**.

Seront invités à nommer leurs représentants d'équipe pour la **Finale INTERNATIONALE SWS** :

► **En catégorie *STAR CUP Endurance* :**

Les **10 premières équipes** du Classement International Loisir

► **En catégorie *MASTER CUP Endurance* :**

Les **10 premières équipes** du Classement International Loisir

Dans le cas où une équipe ne pourrait participer à la **Finale INTERNATIONALE SWS**, l'**équipe suivante** dans le Classement International Loisir de sa catégorie sera sélectionnée dans la limite des 5 équipes suivantes. Au-delà, SODIKART augmentera son quota de « Wild Card » (voir article 8.3) du nombre de places disponibles et non affectées.

8.3 Wild Card :

Pour permettre d'accueillir un plus grand nombre de participants à la **FINALE INTERNATIONALE SWS, SODIKART** se réserve, sans s'y obliger, la possibilité d'attribuer 20 « Wild Card » supplémentaires.

Le nom des bénéficiaires sera dévoilé sur le site www.sodiwseries.com à compter du 1 février 2011.

8.4 Dotation complémentaire :

Par ailleurs, une invitation à la Finale Internationale SWS 2011 viendra récompenser le (la) :

- . 1^{er} **SENIOR** (15-35 ans) en catégorie **STAR CUP – Sprint**
- . 1^{er} **SENIOR +35** (35- 50 ans) en catégorie **STAR CUP – Sprint**
- . 1^{er} **SENIOR +50** (50 ans et plus) en catégorie **STAR CUP – Sprint**
- . 1^{ère} **FEMININE** en catégorie **STAR CUP - Sprint**

- . 1^{er} **SENIOR** (15-35 ans) en catégorie **MASTER CUP – Sprint**
- . 1^{er} **SENIOR +35** (35- 50 ans) en catégorie **MASTER CUP – Sprint**
- . 1^{er} **SENIOR +50** (50 ans et plus) en catégorie **MASTER CUP – Sprint**
- . 1^{ère} **FEMININE** en catégorie **MASTER CUP - Sprint**

Un pilote, vainqueur d'un sous classement ci-dessus, qui serait par ailleurs déjà qualifié via le classement général scratch verra sa place augmenter le quota de « Wild Card ».

Les trois premiers du classement KID CUP se verront remettre une dotation spécifique par Sodikart mais ne participeront pas à la Finale Internationale.

2. FINALE INTERNATIONALE SWS

1. PRESENTATION :

La **FINALE INTERNATIONALE SWS** réunira les meilleurs pilotes (SPRINT) et représentants d'équipes (ENDURANCE) classés au 31 décembre 2010 de chaque catégorie (STAR CUP – MASTER CUP).

Dans l'objectif de préserver l'équité, le Lieu et la Date seront dévoilés 2 mois avant la Finale sur le site internet www.sodiwseries.com.

Au programme :

Pilotes SPRINT : Essais libres, Séries de Chronos, Manches qualificatives, Finales, Podium et Remise des Prix.

Equipes ENDURANCE : Essais libres, Chronos, Epreuve d'endurance (format à déterminer), Podium et Remise des Prix

Les karts utilisés pour la **FINALE INTERNATIONALE SWS** seront des SODI RX250 correspondant à la catégorie MASTER CUP.

Les karts seront tirés au sort pour l'ensemble des finalistes et devront rester dans leur configuration strictement d'origine.

L'organisateur fournira gratuitement aux compétiteurs sélectionnés le matériel (kart complet) et le carburant.

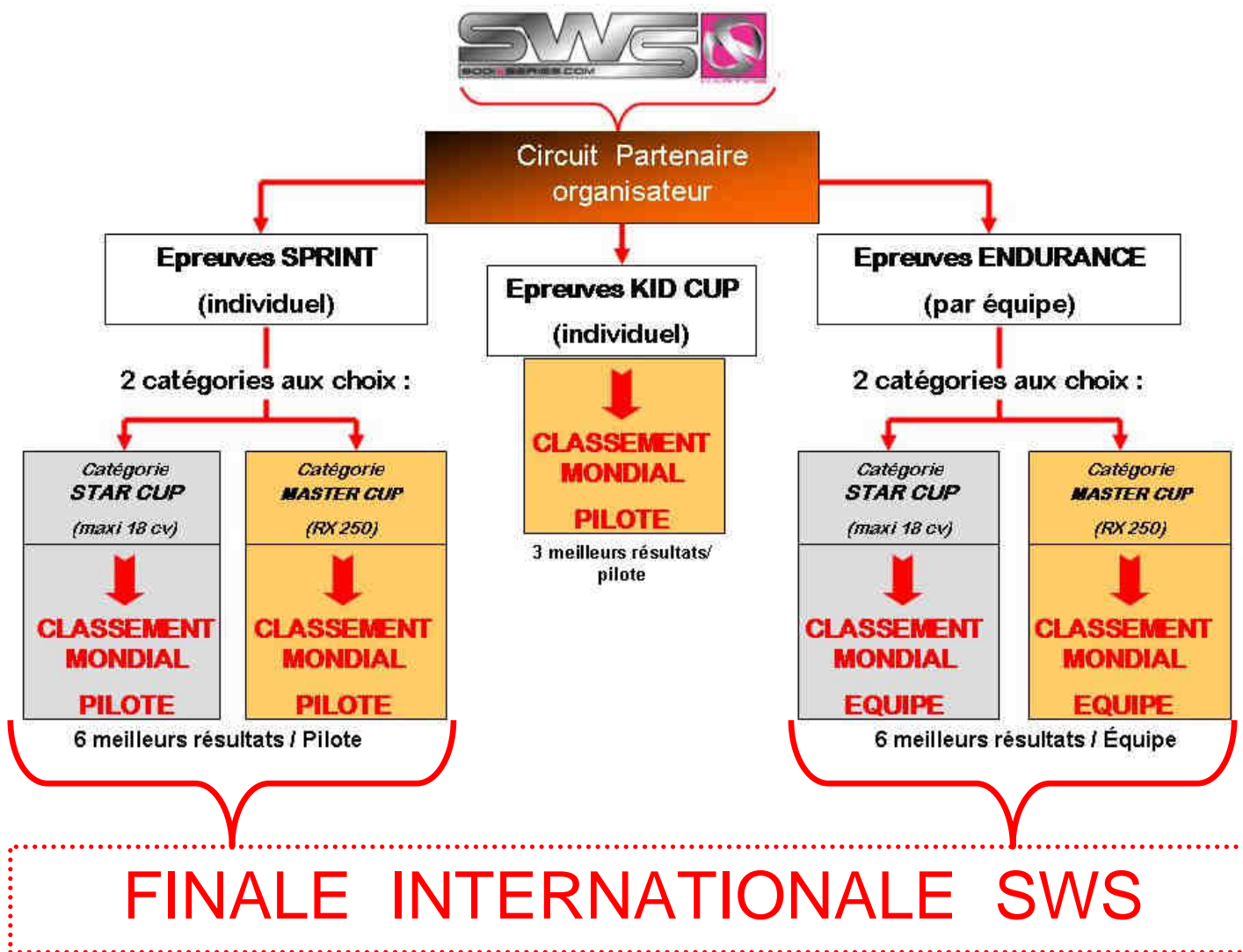
Tous les autres frais seront à la charge des compétiteurs.

SWGS
SODI **W** SERIES.COM



ANNEXE

1. SCHEMA des SWS



2. BAREME DE POINTS

Le barème de points a été élaboré suivant une règle logarithmique tenant compte principalement du classement à l'épreuve mais aussi du nombre de participants (cf ci-dessous). Le nombre de participants à une épreuve est celui défini par les essais chronométrés. Le vainqueur de chacune des épreuves (**SPRINT** ou **ENDURANCE**) marquera automatiquement 1000 points + le nombre de participants engagés (ex : Vainqueur d'une épreuve de 30 engagés = 1030 points au 1^{er}).

Le dernier de chacune des épreuves (**SPRINT** ou **ENDURANCE**) marquera toujours le nombre de points équivalent aux nombres d'engagés (ex : 30 engagés aux essais chronométrés = 30 points pour le participant terminant dernier de l'épreuve).

Rendez-vous sur le site internet www.sodiwseries.com rubrique "Points > Simulation" pour calculer vous-même vos points en un clic.

Exemple Barème de
points pour 15
participants
(**Sprint** ou **Endurance**)

Rang	Nbre points
1	1015
2	759
3	609
4	503
5	421
6	353
7	296
8	247
9	204
10	165
11	130
12	97
13	68
14	40
15	15

Exemple Barème de
points pour 30
participants
(**Sprint** ou **Endurance**)

Rang	Nbre points
1	1030
2	826
3	707
4	622
5	557
6	503
7	458
8	419
9	384
10	353
11	325
12	299
13	276
14	254
15	234
16	215
17	197
18	180
19	164
20	149
21	135
22	121
23	108
24	96
25	84
26	72
27	61
28	50
29	40
30	30

$$\text{Points acquis} = 1000 + N - 1000 \left(\frac{\log(C)}{\log(N)} \right)$$

N = Nombre de participants

C = Classement

Seule la valeur entière des points est prise